



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 92001

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le souhait de nombreuses associations de voir les accidents de la vie courante élevés au rang de « grande cause nationale » pour l'année 2011. En effet, avec 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés chaque année, les accidents de la vie quotidienne représentent un fléau bien plus meurtrier que l'insécurité routière. Il endeuille des familles et détruit des vies entières. Dans les pays du nord de l'Europe, le nombre de décès liés à des accidents domestiques a été divisé par trois grâce à des campagnes d'information et des actions conduites par tous les acteurs concernés. En France, déclarer la prévention des accidents de la vie courante comme une « grande cause nationale » permettrait une prise de conscience, qui encouragerait la définition d'une politique interministérielle et mobiliserait ainsi l'ensemble des acteurs, afin de faire diminuer de façon significative le nombre de ces drames. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de retenir les accidents de la vie courante comme « grande cause nationale » pour l'année 2011.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui ont fait part de leur souhait d'être candidat pour l'attribution du label « grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessures, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92001

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11503

Réponse publiée le : 7 décembre 2010, page 13325